

A 2022_079

**ARRÊTÉ DE DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CAROLE PESNEL
DIRECTRICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L-2221.14 et R.2221-63,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2022 portant création du service commun pour les services supports (notamment Ressources Humaines) entre la Ville et la Communauté d'agglomération des Sables d'Olonne,

Considérant que Madame Carole PESNEL exerce les fonctions de Directrice des Systèmes d'information de la Ville des Sables d'Olonne et de l'Agglomération des Sables d'Olonne et que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président, Monsieur Yannick MOREAU, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation à Madame Carole PESNEL, Directrice des Systèmes d'information, pour les domaines suivants :

En 1^{er} rang, pour :

- les ordres de mission des agents
- les procès-verbaux de recettes ou bordereaux de réception-livraison d'entreprise pour les commandes hors marchés

COMMANDE PUBLIQUE

Jusqu'à 3000 € HT:

En 1^{er} rang, pour :

- tous documents, du lancement jusqu'à l'exécution du marché public ou accord-cadre

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA DÉCISION

Le présent arrêté prendra effet après transmission au contrôle de légalité et publication.
Une ampliation sera adressée aux personnes intéressées.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait aux Sables d'Olonne, le 09 SEP. 2022

Yannick MOREAU



Président
Les Sables d'Olonne Agglomération